

**FT915 – Natte de drainage à sceller DINADRAIN****Descriptif**

Natte de drainage pour les terrasses et les balcons permettant à l'eau qui s'infiltré dans la chape de s'écouler librement, évitant ainsi les dommages communs à toute pose à l'extérieur.

Très résistante à la traction, à la compression et au poinçonnement, elle assure une parfaite protection avec une augmentation d'épaisseur de 10 mm seulement.

Elle prolonge la durée de vie des carreaux et réduit la détérioration des structures en évitant le décollément des carreaux de céramique.

Elle résout les problèmes de surpression et de fissure en laissant l'eau s'écouler.

Elle protège les étanchéités traditionnelles et assure l'isolement thermo-acoustique en constituant une lame d'air de 10 mm.

La natte DINADRAIN a également une bonne résistance aux produits chimiques et aux attaques d champignons et bactéries. Elle est imputrescible et imperméable à la pénétration des racines.

**Domaine d'emploi**

Usage en extérieur (sur balcons ou terrasses par exemple).

La structure tridimensionnelle de la natte DINADRAIN lui permet de supporter la marche et le transport de matériau lors de la pose

**Matières**

- Membrane étanche alvéolée en polyéthylène haute densité (PEHD) bleu.
- Couche de polypropylène (PP) non tissé gris.

## Références

| Modèle            | Longueur | Référence |
|-------------------|----------|-----------|
| Rouleau laize 1 m | 12,5 m   | 10 09 150 |

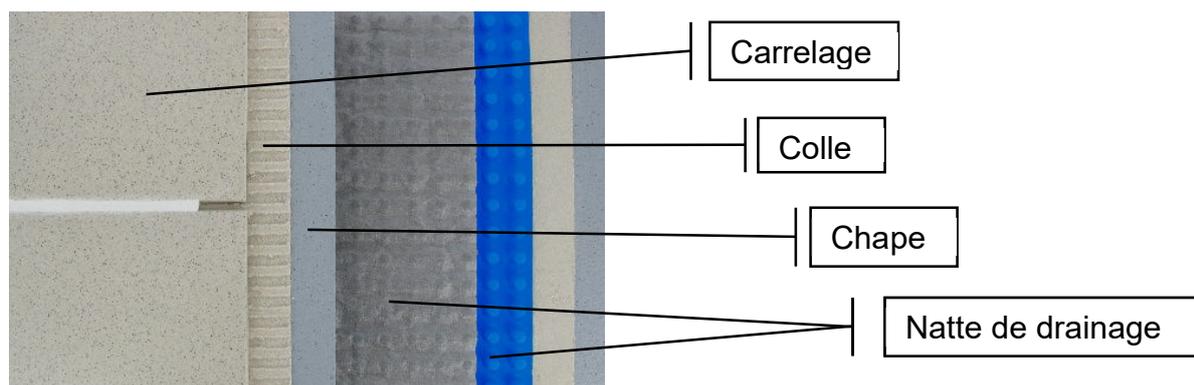
## Caractéristiques techniques

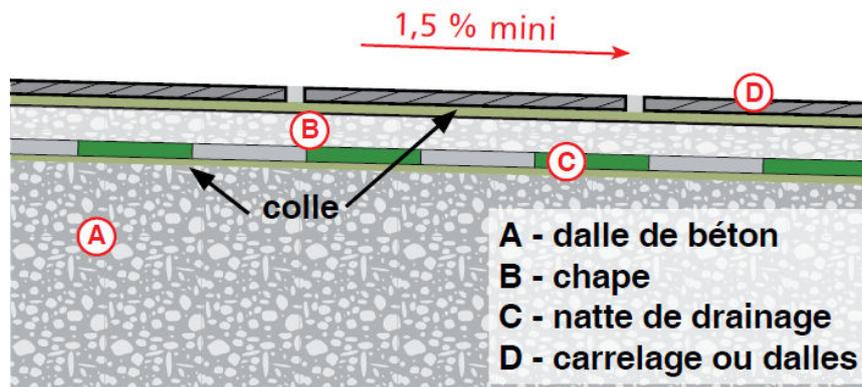
| Caractéristiques produit     | Valeur typique*             |
|------------------------------|-----------------------------|
| Épaisseur                    | 10 mm                       |
| Poids                        | 750 g/m <sup>2</sup>        |
| Nombre de plots              | 3360 plots/m <sup>2</sup> . |
| Volume d'air entre les plots | 7,9 l/m <sup>2</sup>        |
| Résistance à la compression  | 420 kN/m <sup>2</sup>       |
| Température de service       | De -40°C à +80°C            |

\*Valeurs représentatives typiques, à ne pas utiliser en tant que spécifications

## Mise en œuvre

La natte de drainage doit être mise en œuvre conformément au DTU 52-1. De même, il conviendra de respecter les préconisations du DTU 52-2 pour la qualité du support ainsi que pour le choix et la mise en œuvre des carreaux de carrelage qui seront associés à la natte de drainage.





- S'assurer que le surface à carrelage à une pente de 1 à 2 % minimum.
- Avant la pose, le support doit être propre et dégraissé.
- Utiliser une colle à carrelage adaptée au support et l'étaler avec une spatule dentelée 4x4 mm.
- Poser la natte dans la colle, le côté tissé (gris) vers le haut.
- Presser la natte avec le côté lisse de la spatule pour la faire adhérer parfaitement au support et pour éviter la formation de bulles d'air.
- La jonction entre lés se fait en superposant la surlongueur de la couche grise sur le lé précédent. La couche bleue des lés se trouvent ainsi bord à bord.
- Pour des surfaces supérieures à 10 m<sup>2</sup>, ne pas circuler sur la natte pendant la phase de durcissement de la colle.
- Couler ensuite une chape de 5 cm minimum avant la pose du carrelage.

### Stockage

Stocker à l'abri du rayonnement UV.

Dinac est une marque déposée de la société Dinac  
Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

**AVERTISSEMENT**

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC  
1210 Route les Révoulins  
38350 La Mure d'Isère  
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03